



ADMINISTRATION

AM_2023_13

Arrêté municipal

Permission de stationnement d'une grue Rue de Champagnole

Le Maire de Mignovillard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée par l'entreprise Charpente HENRIET Charpente, en date du 4 avril 2023 qui souhaite effectuer des travaux de réfection de toiture d'une habitation située au 5 rue de Champagnole, en occupant temporairement le domaine public à l'intersection entre la rue de Champagnole et la rue de la salle des fêtes pour le stationnement d'une grue de chantier,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 5 avril 2023 au 30 avril 2023, l'entreprise HENRIET Charpente est autorisée à procéder au stationnement d'une grue de chantier sur la voie publique, à l'intersection entre la rue de Champagnole et la rue de la salle des fêtes et à survoler les voies publiques communales.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- circulation : la grue empêchant l'entrée au parking de la Mairie, celle-ci se fera uniquement depuis la rue des Médecin puis rue de la Salle des fêtes en sens unique.
- sécurité : le chantier devra être signalé, de jour comme de nuit, au moyen de panneaux et cônes réfléchissants, en particulier pour indiquer les limites de l'emplacement de la grue afin d'éviter toute collision.

Article 3 : La signalisation du chantier sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 4 : L'entreprise Henriet charpente devra prendre soin du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le Maire de Mignovillard et l'entreprise HENRIET Charpente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 5 avril 2023

La 1ere Adjointe,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Anne Marie MIVELLE', with a long horizontal stroke extending to the right.

Anne Marie MIVELLE